

Toulouse, le 5 juin 2024

Décision prise par le Président de Réseau31

n°DP 252-2024

Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de Réseau31 et notamment l'article 13-2 ;

Vu la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical en date du 11 décembre 2023 ;

Considérant le point A1-1 de la délégation de compétences au Président ;

Considérant que le Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement Réseau31 a lancé une consultation auprès de plusieurs établissements bancaires (Crédit Agricole, Caisse d'Epargne, Dexia, Banque Postale, Banque Populaire, Société Générale, Caisse des Dépôts et Consignations et Crédit Mutuel) sur la base d'un cahier des charges mentionnant les points suivants :

- Type de contrat Ligne de trésorerie
- Montant 2 000 000 €
- Durée 6 mois à compter du 15 juin 2024
- Périodicité des intérêts mensuelle ou trimestrielle

Considérant que quatre banques ont répondu à cette consultation. Ces offres ont été analysées par le consultant du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de la Haute-Garonne ; Il ressort de cette analyse que les conditions financières proposées par le Crédit Mutuel sont les plus intéressantes et dans la fourchette des propositions bancaires faites actuellement, soit :

- Montant 2 000 000 €
- Date d'effet du contrat le 15 juin 2024
- Date d'échéance du contrat le 14 juin 2025 (possibilité de clôturer la Ligne à 6 mois)
- Montant minimum des tirages Non indiqué
- Taux proposé EURIBOR 3 Mois + marge de 0.45%
- Périodicité des intérêts Trimestriel
- Base de calcul exacts / 360
- Commission d'engagement 2 000,00 €
- Commission de non utilisation 0, 0% du montant non utilisé ;

décide

Article unique : d'approuver l'offre de Ligne de Trésorerie faite par le Crédit Mutuel et d'autoriser le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement Réseau31 à signer le contrat et tous les documents s'y rapportant.

Sébastien VINCINI
Président

